



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2023
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
3. Proposition de rétrocession de portions de l'ancienne Voie Ferrée - Village de La Culais
4. Fonds de solidarité Logement - Participation 2023
5. Décision modificative n° 1 - Budget Assainissement
6. Demande d'acquisition de la parcelle - ZD 253 - Lotissement des Acacias
7. Demandes d'acquisition de chemins communaux
8. Communication du rapport d'activités 2022 - Communauté de Communes de Chateaubriant Derval
9. Questions diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Elodie RETIF, Laureline DOUILLARD, Vincent AUFFRAIS, Xavier BRUNET, Sandra FORGET, Charlene PLANCHAIS, Grégory LEHOURS

Absents excusés : MM Marie-Paule SECHET, Corinne LE FLEM, Pierrick MENARD, Régis BOUTIN, Benoit FRABOULET Laura DEPASSE

Secrétaire de séance : M Vincent AUFFRAIS

• **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2023**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2023 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

• **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
17/04/2023	Mesure du radon dans les bâtiments communaux	Divers bâtiments	ACS Contrôle	2 440 €

Décision d'ester en justice

Néant

Délibérations du Conseil Municipal

- **Proposition de cession à la commune de parcelles par SNCF IMMOBILIER - Village de la Culais ancienne RN 171**

L'entité RESEAU SNCF propose à la commune de faire l'acquisition de trois parcelles longeant la RD 771 anciennement RN 171, actuellement propriété de RESEAU SNCF.

Il s'agit d'une régularisation foncière.

Ces parcelles son constitutives d'une ancienne voie ferrée qui borde l'ancienne RN 171 et sont actuellement utilisées comme voie de desserte et voie verte.

Ces parcelles n'ont pas été rétrocédées à l'Etat lors de la réalisation des travaux de construction de la route nationale 171 et sont restées propriété de la SNCF.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Saint-Aubin des Châteaux	ZV n° 32	La Culais	127 m2	Terrains
	ZV n° 49		1 310 m2	
	ZV n° 50		26 063 m2	
			27 500 m2	

La cession de ces parcelles a été estimée à 5 500 € par le service des Domaines.

D'autres parcelles en continuité de celles listées ci-dessus n'ont pas été incluses dans ce projet de régularisation. Ces parcelles ont également pour fonction d'assurer la desserte du village et ont aussi été aménagées en voie verte.

Cette voie est entretenue par la commune.

Le Conseil Municipal souhaite que l'ensemble des parcelles propriété de la SNCF puissent faire l'objet d'une rétrocession à la commune dont les conditions restent à définir.

Aussi en l'état actuel du dossier, une suite favorable ne peut être donnée.
Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour négocier avec la SNCF.

- **Fonds de solidarité pour le logement - Participation 2023**

La commune de Saint-Aubin-des-Châteaux est appelée en 2023 à renouveler sa participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement dont la gestion comptable et financière est assurée par le département de la Loire-Atlantique.

Le FSL vise à permettre aux personnes en difficulté à accéder à un logement par le financement de la caution ou de favoriser le maintien dans le logement avec la prise en charge des factures d'énergie ou d'eau par exemple.

En 2022 ce sont 2 foyers qui ont été aidés pour un montant total des aides de 968 €

Le Conseil Municipal renouvelle la participation de la commune pour un montant de 222 euros, montant identique à celui de 2022.

- **Décision modificative n° 1 - Budget assainissement 2023**

Le montant des crédits inscrits en dépenses imprévues représentant plus 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement au budget primitif 2023, le conseil municipal valide la décision modificative n° 1 ci-dessous :

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	C/ 022	Dépenses imprévues	- 3 500 €	
011	C/ 604	Achats d'études - prestations de service	+ 3 500 €	
			0,00 €	

- **Cession des parcelles cadastrées section ZD n° 253 et 265 - Rue des Acacias**

Le Conseil Municipal donne son accord à la cession aux propriétaires riverains des parcelles suivantes situées rue des Acacias :

Désignation	Contenance
ZD 253	86 m2
ZD 265	78 m2

Il est précisé qu'aucun réseau n'est enfoui sous ces emprises.

Le prix est fixé à 300 euros pour chacune des parcelles, les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

- **Demande d'acquisition de chemins communaux**

Le Conseil Municipal est informé que plusieurs demandes d'acquisitions de portions de chemins communaux ont été formulées (villages de Bonnencontre, La Goudais, Le Perray, La Brosse, La Févrais, La Gautronnais).

La commission voirie est mandatée pour examiner la pertinence de ces demandes.

- **Communication du rapport d'activités 2022 de la communauté de communes de Cha-teaubriant-Derval**

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2022.

Questions et informations diverses

- **Courrier de l'OPASS - Lancement d'un nouveau projet d'accueil de médecins généralistes**

L'OPASS qui gère le centre de Santé DERVAL-ROUGE et qui travaille au développement et à l'accueil de nouveaux médecins sur le territoire, sollicite la commune pour une participation d'un montant d'1 euros par habitant dans le cadre du lancement d'un nouveau projet d'accueil de médecins généralistes sur le territoire de Saint-Aubin/Rougé.

Les premières études d'opportunité et de faisabilité ont été lancées.

Les conclusions de ces études seront présentées au cours d'une réunion publique prévue le mardi 2 mai 2023 à Rougé.

- **Projet d'adressage**

Le rapport d'adressage ayant été validé définitivement, la commande des plaques de maisons est lancée.

- **Locations de l'Espace Castella**

La commission bâtiment doit se pencher sur le fonctionnement des locations, le matériel commence à vieillir. Un inventaire du matériel est à effectuer.

- **Elections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Réunion du Conseil Municipal le vendredi 9 juin 2023 à 18h30

pour la désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal qui intégreront le collège électoral

La séance est levée 22h05 min

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 22 mai 2023

Le Maire

RABU Daniel



Le secrétaire de séance

AUFFRAIS Vincent

